

Toute réservation de prestation implique une adhésion, sans réserve, aux présentes conditions générales de vente, sauf toute autre condition écrite formelle et expresse de la SASU MAGES. Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur de SASU MAGES affiché aux caisses et à l'accueil général.

1/ RESERVATION

Article 1.1 : Billetterie

Groupes : les conditions tarifaires « groupes » s'appliquent aux groupes adultes et enfants d'un minimum de 15 personnes payantes. Une réservation est obligatoire pour en bénéficier et s'effectue par fax, par téléphone, par mail ou par courrier, au plus tard 2 semaines avant la date de la visite. Billetterie comités d'entreprise : des tarifs spéciaux sur la billetterie individuelle sont accordés aux organismes tels que les comités d'entreprise justifiant de leur statut ainsi que les comités d'œuvres sociales et assimilés et toute autre entité assimilée comme telle par la Direction de MAGES. Pour bénéficier, il faut effectuer une commande d'au moins 20 billets individuels. Les billets sont valables 1 an et ne sont ni échangeables, ni remboursables. Ces billets sont facturés à la commande.

Article 1.2 : Autres prestations

Visites accompagnées, ateliers pédagogiques : Les conditions tarifaires sur ces prestations s'appliquent uniquement aux groupes, le nombre minimum de participants est lié à la nature de la prestation et détaillé dans la grille tarifaire. Ces prestations sont assurées en fonction des disponibilités et sur réservation au plus tard 2 semaines avant la date de la visite.

Locations de salles avec au moins une prestation : Ces prestations font l'objet d'un devis spécifique qui mentionne l'ensemble des prestations retenues, les tarifs particuliers appliqués et, si besoin est, les conditions spécifiques de réservation. Ces prestations sont assurées en fonction des disponibilités et sur réservation au plus tard 2 semaines avant la date de la visite.

Article 1.3 : Réservation

Toute réservation doit préciser le nom du responsable du groupe et ses coordonnées, l'effectif, la catégorie du public, la date de la visite, l'heure d'arrivée prévue ainsi que l'heure de départ. La réservation détaille l'ensemble des prestations commandées (billetterie, visites guidées, ateliers pédagogiques et toute autre prestation...). La réservation devient ferme et définitive à réception du bon de réservation dûment complété et signé, accompagné d'un acompte de 30% du montant total de la prestation (sauf conditions particulières).

Deux contrats sont envoyés par le Service réservation groupes du Pôle des Etoiles de Nançay. Un exemplaire doit être retourné au service réservation du Pôle des Etoiles, route de Souesmes, 18330 Nançay, l'autre exemplaire devra être conservé par le client et présenté le jour de sa visite en caisse.

Article 1.4 : Inscriptions tardives

En cas d'inscriptions tardives moins de 15 jours avant la visite, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

2/ MODIFICATION, ANNULATION

Article 2.1 : Modification du fait du client

Toute modification d'une réservation confirmée doit s'effectuer par fax ou par courrier au service de réservation du Pôle des Etoiles de Nançay. Aucune modification ne sera prise en compte dans un délai de 8 jours avant la date de la visite. Passé ce délai, toute modification sera considérée comme une annulation et facturée selon les modalités de l'article 2.2 ci-après.

Article 2.2 : Annulation du fait du client

L'effectif indiqué lors de la réservation ou modifié en respect de l'article 2.1 ci-avant sera retenu comme base de facturation. Les prestations détaillées dans l'article 1.2 seront facturées sur cette base d'effectif. Toute annulation de réservation fait l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes si elle intervient :

La veille ou le jour de la visite : 100% de la réservation.

Entre 2 et 8 jours ouvrables avant la date de la visite : 50% de la réservation.

Entre 8 et 30 jours ouvrables avant la date de la visite : 30% de la réservation.

Les prestations détaillées dans l'article 1.2 ci-avant pourront faire l'objet de conditions d'annulation particulières liées à la nature des prestations. En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 2.3 : Modification ou annulation par le Pôle des Etoiles de Nançay.

La direction de MAGES se réserve le droit de modifier toute réservation en cas d'évènements de force majeure, de cas fortuit ou de besoins d'exploitation spécifiques. En cas d'annulation d'une prestation par le Pôle des Etoiles de Nançay, le montant versé par le Client, lui sera remboursé sans que cela ne donne droit à aucune indemnité.

3/ REGLEMENT

Article 3.1 : Prix

Les prix sont déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur au jour de la réservation. Les tarifs sont sujets à modification, y compris en cours de saison, sans préavis et dans le respect de la législation en vigueur. Sauf disposition expresse, dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur au nombre requis dans l'article 1.1 ci-avant, le Pôle des Etoiles de Nançay facturera les prestations réservées par le Client au tarif effectivement applicable en fonction du nombre de participants.

Article 3.2 : Paiement

Toute réservation fait l'objet d'un acompte de 30%. Le solde devra être réglé au plus tard 10 jours avant la date de la visite, sauf conditions particulières. Les règlements sont effectués à l'ordre du Pôle des Etoiles de Nançay par chèque, virement, mandat administratif et adressé à Pôle des Etoiles, route de Souesmes, 18330 Nançay. En l'absence de règlement, le Pôle des Etoiles de Nançay se verra dans l'obligation d'annuler la réservation sans préavis.

4/ CONDITIONS PARTICULIERES

Article 4.1 : Droits de propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, logos, marques, droits d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Pôle des Etoiles de Nançay sans son accord préalable écrit.

Article 4.2 : Responsabilité

Le Pôle des Etoiles de Nançay décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériel apportés par les visiteurs ; sauf pour les dommages qui pourraient résulter de son fait. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur le site.

Article 4.3 : Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la date de visite du groupe.

Article 4.4 : Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises tant par leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français et relèvent du tribunal d'Orléans.

Forme Juridique : SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle)

N° SIRET : 514 683 853 000 48 Code APE : 9329Z

Siège social : SASU MAGES – Centre d'Affaires Lahitole 6 rue Maurice Roy CS 20017– 18021 Bourges Cedex

Téléphone : 02 48 50 96 58

Date Signature précédée par la mention « Lu et approuvé »
